

Chapitre I - Définitions et enjeux

Cours d'Économie politique des Institutions

Thibault Darcillon (Université Paris 8)

thibault.darcillon@univ-paris8.fr

Master 1 IES-SES · Université Paris Nanterre

Semestre 1 – Année universitaire 2025-2026

9 séances

- Jeudi 2 octobre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 9 octobre – 16h30-18h30 (2 heures) ;
- Jeudi 16 octobre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 23 octobre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 6 novembre – 16h30-18h30 (2 heures) ;
- Jeudi 13 novembre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 20 novembre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 4 décembre – 16h30-19h30 (3 heures) ;
- Jeudi 18 décembre – 16h30-18h30 (2 heures)

1 De quoi parle-t-on ?

- Les principales caractéristiques des institutions
- Les différentes conceptions

2 Pourquoi s'intéresser au rôle des institutions en économie ?

- L'importance des institutions dans les relations marchandes
- Des institutions au service de l'efficacité ?

- Analyser le rôle des institutions dans les systèmes économiques.
- Différentes définitions :
 - ▶ les institutions permettent aux individus de **se coordonner**,
 - ▶ elles permettent de **structurer diverses différentes formes organisationnelles**
 - ▶ ou encore **résoudre des conflits de distribution**.

I. De quoi parle-t-on ?

- Comment caractériser de manière générale les institutions ?
- Quelles sont les différentes définitions proposées dans la littérature économique ?

I.1 Les principales caractéristiques des institutions

- Toute institution peut être définie comme une **construction collective** capable **d'influencer de manière durable le comportement individuel.** E
- Le comportement des individus n'est pas seulement influencé par un ensemble de prix intertemporels (comme dans le modèle de l'équilibre général) mais par des **facteurs hors prix comme les institutions.**

I.1 Les principales caractéristiques des institutions

Première distinction : institutions formelles *versus* institutions informelles

- Les **institutions formelles** sont des règles codifiées et officielles adoptées par des autorités reconnues (État, organisation, constitution...).
 - ▶ On y retrouve des Lois, des règlements ou des droits de propriété, des normes comptables.
 - ▶ Elles ont la caractéristique d'être explicites et imposées par des mécanismes d'autorité—par exemple le Parlement qui votent les Lois. Elles peuvent être modifiées par décision politique ou réforme légale.
- Les **institutions informelles** désignent quant à elles des règles non écrites, fondées sur les valeurs, normes sociales, traditions, coutumes, qui encadrent les comportements.
 - ▶ Elles reposent sur la confiance, la réputation ou des codes culturels. Elles ont la caractéristique d'être tacites et souvent stables dans le temps.
 - ▶ Elles ne résultent pas d'un processus législatif comme pour les institutions formelles mais sont transmises de génération en génération par le processus de socialisation.

I.1 Les principales caractéristiques des institutions

Deuxième distinction : institutions économiques *versus* institutions politiques

- Les *institutions économiques* renvoient aux règles qui influencent le comportements des acteurs économiques, en affectant les incitations et les contraintes économiques
- Les *institutions politiques* sont les règles qui permettent d'allouer le pouvoir politique *de jure*, c'est-à-dire selon par exemple la Constitution d'un pays.
- Flexibilité des institutions économiques à la différence des institutions politiques dont le rôle est de garantir une stabilité politique
- Les institutions économiques permettent aux individus d'atteindre leurs objectifs tandis que les institutions politiques sont contraignantes.

I.1 Les principales caractéristiques des institutions

Deuxième distinction : institutions économiques *versus* institutions politiques

- Toutes les théories institutionnelles partagent en commun l'idée que l'économie doit prendre en compte les institutions comme **endogènes** à la différence du paradigme néoclassique qui les considère comme données (ou exogènes).
- Elles se distinguent également du paradigme néoclassique en insistant sur le rôle du changement (dont l'analyse dynamique s'oppose à l'analyse statique néoclassique insistant sur le rôle de l'équilibre) :
 - (a) les institutions sont marquées par une certaine pérennité ;
 - (b) elles sont amenées à émerger, à évoluer, voire à disparaître.

I.2 Les différentes conceptions

- (a) les institutions comme « règles et contraintes » (North, Veblen ou Commons)
- (b) les institutions comme « instruments de gouvernance » (Williamson)
- (c) les institutions comme « équilibre de jeu » destinés à résoudre un **problème de coordination** entre les **joueurs**, relativement à la réalisation d'un équilibre.

II. Pourquoi s'intéresser au rôle des institutions en économie ?

- Les institutions jouent un rôle central dans les relations marchandes
- Les institutions sont-elles nécessairement rattachées à un objectif d'efficacité ?

II.1 L'importance des institutions dans les relations marchandes

- Les participants d'un marché doivent se mettre d'accord sur un ensemble de règles – informelles ou plus formalisées (sociologie économique)
- Polanyi (*La Grande Transformation*, 1944) : relations marchandes *versus* relations de réciprocité ; désenca斯特rement *versus* enca斯特rement ; relations de redistribution
- A. Orléan : vision désencastrée dans la théorie néoclassique (L. Walras) même si les relations de confiance sont essentielles pour évaluer la qualité des marchandises (ex : marché des voitures d'occasion, Akerlof 1977) ou pour procéder aux transactions marchandes facilitées par le recours à la monnaie qui repose sur une confiance collective.
- Esping-Andersen (1990) : adopter des normes sociales et protectrices à travers les systèmes de protection sociale relève de **choix collectif et politique**

II.2 Des institutions au service de l'efficacité ?

- Pour un grand nombre d'auteurs, comme Douglas NORTH ou encore Daron ACEMOGLU, les institutions sont nécessaires à l'existence du marché et permettent **une meilleure efficacité du marché**.
- Institutions fondamentales comme l'existence d'un droit de propriété privée, le droit de la concurrence ou l'apparition de la monnaie ou des réglementations supplémentaires, comme sur le marché du travail avec l'adoption d'un *salaire minimum*.
 - ▶ Vu comme une entrave au fonctionnement purement concurrentiel du marché du travail, source d'inefficacité, générant du chômage

II.2 Des institutions au service de l'efficacité ?

- Pour les néoclassiques comme Walras, le marché s'autorégule.
- Hayek : le marché crée ses propres institutions ce qui renvoie à l'**ordre spontané**.
 - ▶ Si le marché est complexe avec un grand nombre d'innovations, il est alors plus efficace de laisser faire le marché : les individus seront incités à satisfaire leurs propres intérêts.
 - ▶ L'ordre spontané s'oppose à l'ordre délibéré ou hiérarchique qui renvoie à une organisation (étatique) va intervenir sur un marché peu complexes.
- Dès lors, Hayek est favorable à une intervention minimale de l'Etat—qui peut intervenir en cas de défaillances de marché.

II.2 Des institutions au service de l'efficacité ?

- Question centrale de l'efficacité
- Pour la majorité des courants, les institutions doivent remplir une fonction précise source d'efficacité, soit au niveau microéconomique/individuelle soit à un niveau beaucoup plus agrégé.
 - ▶ La notion de **qualité institutionnelle** renvoie souvent à un cadre normatif pour évaluer dans quelle mesure les institutions (règles, normes, organisations) favorisent un fonctionnement efficace, stable et légitime d'un système économique et politique.
- Certains auteurs, comme Bruno AMABLE et Stefano PALOMBARINI, rejettent cette vision fonctionnaliste des institutions dans la théorie néoréaliste du changement institutionnel inspirée de la Théorie de la Régulation.